

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2023-0284</p> <hr/> <p>Séance du Conseil :</p> <p>11 DÉCEMBRE 2023</p>
<p>APPROBATION DES MARCHÉS RELATIFS AU RENOUELEMENT DES ASSURANCES IARD (INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS) DE LA CC ACVI</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 décembre 2023, au Centre Culturel situé 13 Rue Jules Michelet à Collioure (66190), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Isabelle MORESCHI donne procuration à Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Laëtitia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Guy LLOBET

Monsieur le Président expose :

Les marchés relatifs au renouvellement des contrats d'assurance expirant, la Communauté de communes a décidé de relancer un appel d'offres ouvert (Articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code des Marchés Publics).

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 11 décembre 2023, a fait le choix de retenir pour les lots suivants :

- Lot n°2 : Assurance des responsabilités et défense recours – dommages causés à autrui & individuelle accident :

L'offre de la société SMACL ASSURANCES domiciliée 141 avenue Salvador Allende- CS 2000- 79 031 NIORT CEDEX 9, pour un taux de 0.47 % HT de la masse salariale brute, ainsi que la prestation supplémentaire intitulée atteinte à l'environnement pour un montant de cotisation de l'ordre de 7 629.99-€ (sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) pour l'année 2024 ;

- Lot n°3 : Flotte automobile et accessoires

L'offre de la société MMA domiciliée 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon-- 72 030 LE MANS cedex 09 pour les missions d'assurance et la société CAP et Associés SARL domiciliée 16 avenue Arthur Mullot – BP 11002 - 11 002 CARCASSONNE pour les prestations d'intermédiation , pour un montant global de 114 113.95-€ Tout frais compris (TFC) (cent quatorze mille cent treize euros et quatre-vingt-quinze cents) pour l'année 2024 qui se décompose comme suit :

o Franchise 500 € en VL et 1 000 € PL	111 075.00-€ TFC
o Option marchandises/matériels transportés	1 236.95-€ TFC
o Option bris de machine	355.00-€ TFC
o Option auto mission franchise 0 €	1 448.00-€ TFC

- Lot n°4 : Protection juridique générale de la collectivité

L'offre de la société ASSURANCES PILLIOT domiciliée rue de Witternesse – BP 40 002 – 62 921 AIRE SUR LA LYS CEDEX (courtier mandataire) et la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (MALJ) domiciliée au 6 boulevard de l'Europe – BP 3169 – 68 063 MULHOUSE cedex (compagnie d'assurances), pour un montant de 2 036.67-€ TFC (deux mille trente-six euros et soixante-sept cents) pour l'année 2024 ;

- Lot n°5 : Protection Fonctionnelle

L'offre de la société RELYENS MUTUAL INSURANCE domiciliée 18 rue Edouard Rochet - 69 372 LYON cedex 08, pour un montant de 483.48-€ TFC (quatre cent quatre-vingt-trois euros et quarante-huit cents) pour l'année 2024 ;

Ainsi au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le choix de la CAO tel que proposé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui propose de retenir les sociétés sus-indiquées,

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

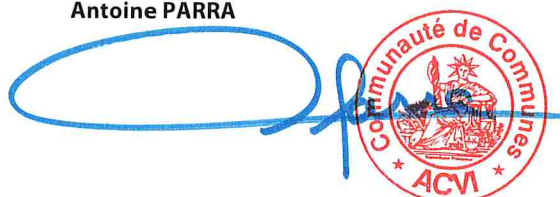
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/12/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Antoine PARRA'. To the right of the signature is a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top edge and 'ACVI' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a rooster and a sun.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.